

39

## Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme ROUX

47963

40 - Ressources humaines

### Recrutement d'agent.es contractuel.les

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la commission permanente ;

## Exposé :

### Recrutement d'agent.es contractuel.les pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions :

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

### PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

#### **Agence départementale du Pays de Rennes - Service vie sociale**

##### Cellule d'appui remplacements

- Trois emplois d'assistant.e social.e de polyvalence, référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (postes 6404, 3306 et 6370). Pour chaque contrat la durée est de trois ans.

- Cinq emplois de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (postes 3566, 3570, 6366, 6367 et 6368). Pour chaque contrat la durée est de trois ans.

#### **Agence départementale du Pays de Fougères - Service vie sociale**

##### Centre départemental d'action sociale du Pays de Fougères

- Un emploi d'assistant.e social.e de polyvalence, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 4815). Contrat d'une durée de trois ans.

##### Centre départemental d'action sociale des Marches de Bretagne

- Un emploi de gestionnaire de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 4877). Contrat d'une durée de trois ans.

#### **Agence départementale du Pays de Vitré - Service vie sociale**

##### Centre départemental d'action sociale du Pays de la Roche aux Fées

- Un emploi de gestionnaire insertion et d'agent.e d'accueil social, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 4971). Contrat d'une durée de trois ans.

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 6037). Contrat d'une durée de trois ans.

#### **Agence départementale du Pays de Saint-Malo - Service vie sociale**

##### Centre départemental d'action sociale du Pays Malouin

- Un emploi d'assistant.e social.e de polyvalence, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 5000). Contrat d'une durée de trois ans.

##### Centre départemental d'action sociale de la Baie

- Un emploi d'assistant.e social.e de polyvalence, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 4778). Contrat d'une durée de trois ans.

### PÔLE CONSTRUCTION ET LOGISTIQUE

#### **Direction des moyens généraux - Service éditions plurimédias**

- Un emploi de créateur.rice de supports graphiques, référencé au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (poste 5870). Contrat d'une durée de trois ans.

## **PÔLE RESSOURCES**

### **Direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles - Service action sociale et santé au travail**

- Deux emplois de médecins de santé au travail, référencés au cadre d'emploi des médecins territoriaux (postes 3576 et 3577). Pour chaque contrat, la durée est de trois ans.

### **Décide :**

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur cinq emplois de catégorie A d'assistant.e social.e de polyvalence, référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (postes 6404, 3306, 6370, 4815, 5000 et 4778), chacun pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur six emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (postes 3566, 3570, 6366, 6367, 6368, 6037), chacun pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 4877), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire insertion et agent d'accueil social, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 4971), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de créateur.rice de supports graphiques, référencé au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (poste 5870), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie A de médecins de santé au travail, référencés au cadre d'emploi des médecins territoriaux (postes 3576 et 3577), chacun pour une durée de trois ans ;

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231270

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation